

CISION CODE 64
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
POUR DIFFUSION LE LUNDI 30 JUIN 2025 À 9 H

Le gouvernement du Québec accorde plus de 1,3 M\$ à la Municipalité d'Irlande

Irlande, le 30 juin 2025. – Au nom de la ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest, la députée de Lotbinière-Frontenac, M^{me} Isabelle Lecours, est fière d'annoncer qu'une somme de 1 336 300 \$ a été accordée à la Municipalité d'Irlande pour la construction d'un garage municipal.

Le nouveau bâtiment, érigé sur deux niveaux, aura une superficie au sol approximative de 315 mètres carrés. Les travaux au rez-de-chaussée comprennent l'aménagement d'un garage incluant quatre portes et quatre baies de stationnement, de pièces utilitaires, d'un vestiaire ainsi que d'une salle pour le personnel. À l'étage se trouveront, entre autres, un bureau et un espace de rangement. Une aire extérieure est également prévue pour entreposer des matériaux en vrac.

Citations :

« Notre gouvernement est fier d'apporter sa contribution à la construction d'un garage municipal qui saura répondre aux besoins actuels et futurs d'une belle municipalité. Nous savons que notre collaboration et notre soutien sont importants pour le développement d'infrastructures publiques qui permettent aux municipalités d'offrir des services à la population. Merci à tous les gens impliqués dans la réalisation de ce projet! »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

« C'est une excellente nouvelle pour les citoyens d'Irlande! La somme accordée permettra à la Municipalité de se doter d'un garage avec l'espace nécessaire pour bien remplir sa mission. C'est beau de voir qu'encore une fois, notre gouvernement est présent pour soutenir des initiatives comme celle-ci. Je suis persuadée que ce projet sera porteur pour la collectivité. »

Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac

« La municipalité d'Irlande était la seule de la région à ne pas avoir de garage. Désormais, nous pourrions loger machinerie, outillage, matériaux; de plus, les employés disposeront d'un local convenable. Grâce à la généreuse subvention du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, ce nouvel équipement permettra d'offrir des services de grande qualité, à l'égal de ce que mérite la population. »

François-Pierre Nadeau, maire d'Irlande

Faits saillants :

- L'aide financière provient du [Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales \(PRACIM\)](#), qui est issu du [Plan québécois des infrastructures \(PQI\) 2025-2035](#). Celui-ci prévoit des investissements de plus de

7 milliards de dollars dans le secteur des infrastructures municipales, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

- Le soutien comprend une majoration de 10 % du taux d'aide financière de base qui est accordée aux plus petites municipalités.
- Soulignons que l'aide financière comprend aussi une bonification de 8 % du taux de base puisque le projet sera réalisé avec une structure principale en bois. Cette bonification découle de la mise en œuvre de la Politique d'intégration du bois en construction, qui favorise l'utilisation de ce matériau en raison de ses nombreux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur les activités du MAMH, suivez-nous dans les médias sociaux :

- facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation
- x.com/MAMHqc
- linkedin.com/company/ministere-des-affaires-municipales-et-de-l-habitation

– 30 –

Sources : Anis Telmat

Directeur adjoint
Cabinet de la ministre des
Affaires municipales
438 881-6879
Anis.Telmat@mam.gouv.qc.ca

Information : Équipe des relations de presse

Direction des communications
Ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation
418 691-2015, poste 83746

Camille Jean

Attachée politique et responsable
des communications
Bureau de la députée de
Lotbinière-Frontenac
418 881-3450